



TRIAL CLUB du BAN de la ROCHE

Correspondance : HOLFERT Dominique 9 Rue des Serruriers F 67150 ERSTEIN

Règlement particulier du Trial de BELLEFOSSE 2010 Motos anciennes Trophée AFATA

Article 1 Date :

Samedi 5 Juin 2010 et Dimanche 6 Juin 2010

Article 2 Lieu :

67130 BELLEFOSSE, Alsace, Haute vallée de la Bruche

Article 3 Nature de l'épreuve :

Trial sur 2 Jours, Entraînement sur parcours de 8 zones par tour le samedi, et compétition sur 10 zones par tour le dimanche.

Repas chaud le samedi soir servi dans la salle des fêtes de BELLEFOSSE.

Buvette et restauration sur place samedi et dimanche

Article 4 Nombre concurrents :

100 Pilotes maxi

Article 5 Catégories :

Pré 65 : Expert, Master, Gentlemen

Pré 85 : Inter, National, Critérium, Randonneur

Article 6 Motocycles :

Les motos devront être conformes au code de la route, l'éclairage devra être en bon état et l'immatriculation du véhicule devra être matérialisée de manière indélébile.

Article 7 Engagements :

Les droits d'engagement sont fixés à :

- **60€** pour les 2 jours y compris repas du samedi soir

- **50€** pour les 2 jours sans repas

- **25€** pour 1 seule journée.

- **15€** pour repas seul du samedi soir/personne.

Ouverture des engagements : **1^{er} février 2010**

Clôture des engagements : **10 mai 2010**

Pour d'évidentes raisons d'organisation, les engagements devront parvenir au Trial Club du Ban de la Roche accompagnés du règlement de l'intégralité des droits d'engagement.

Article 8 Accueil administratif : Salle des fêtes de BELLEFOSSE

Samedi 5 Juin : **de 10h à 12h**

Dimanche 6 Juin : **de 8h à 9h30**

Les pilotes devront présenter leur **licence UFOLEP** en cours de validité, **leur permis de conduire, la carte grise et l'attestation d'assurance du véhicule.**

Possibilité de **prendre une licence UFOLEP le jour même** à 40€ sur présentation d'un **certificat médical de moins de 3 mois attestant l'aptitude à la pratique de la moto et d'une licence Moto sur la saison 2009.**

Les licenciés Allemands DAM, Suisses SAM et Belges VMCF peuvent concourir avec leurs licences.

Article 9 Contrôles techniques :

Afin de respecter la tranquillité des habitants du village de BELLEFOSSE et les autres pratiquants du site, **les motos devront être conformes en matière de bruit. Il en est de même en ce qui concerne l'émission de fumée d'huile.**

Toute moto jugée trop bruyante ou trop polluante par le directeur de course ne sera pas admise au départ.

Article 10 Parc coureur :

Un **parc coureur sera aménagé sur le stade de football** face au départ.

La place étant limitée, le **stationnement le long du D657 et sur le parc à grumes est autorisé**. Les pilotes veilleront à ne pas gêner la circulation en particulier celles des engins de secours.

L'usage du tapis environnemental est obligatoire pour le ravitaillement. Le tapis sera emporté par le pilote à la fin de l'épreuve.

Article 11 Départ :

1^{er} départ Samedi 5 Juin : 13h30

1^{er} départ Dimanche 6 Juin : 9h30

1 pilote par minute

Article 12 Itinéraire :

Samedi 5 Juin : **Parcours de 6 km par tour avec 8 zones non stop, 4 tracés différents**

Temps impartis 3H30

Dimanche 6 Juin : **Parcours de 10km par tour avec 10 zones non stop ; 4 tracés différents**

Temps impartis 6h30

Les pilotes s'engagent à ne pas revenir circuler à moto sur ce circuit après l'épreuve L'avenir de notre épreuve en dépend.

Article 13 Signalisation :

Compte tenu que le trial se déroule sur des chemins ouverts à la circulation, **les pilotes devront respecter les règles du code de la route et la signalisation.**

Le parcours sera fléché à l'aide de rubalise et de flèches.

Le parcours du samedi empruntera uniquement des chemins d'exploitation et des sentiers.

Le parcours du dimanche traversera le D657, la traversée sera sécurisée par des barrières et un commissaire.

Les pilotes sont appelés à la prudence, l'usage du parcours en sens inverse étant très dangereux, il donc interdit.

Article 14 Pénalisations :

Réussite 0 point

1 pied 1 point

2 Pieds 2 points

3 pieds et plus 3 points

Echec 5 points

Article 15 Carton de pointage :

Les points de pénalités seront notés sur un carton de pointage.

Article 16 Fermeture des zones :

Le circuit sera fermé le samedi à partir de 18h et le dimanche à partir de 17h.

Article 16 Réclamations :

Les réclamations pourront être déposées auprès du **directeur de course dans les 30 minutes suivant l'affichage des classements.**

Article 17 Classement :

Un classement du trial du dimanche sera établi par catégorie, les ex aequo seront départagés par le plus grand nombre de 0, de 1, etc.

Article 18 Remise des prix :

La remise des prix au lieu dans la salle des **fêtes de BELLEFOSSE, le dimanche 6 Juin à partir de 18h**

Article 19 Assurance :

Le Trial Club du Ban de la Roche a souscrit une assurance auprès de l'APAC.

Article 20 Officiels :

Président TCBR : **Mr Dominique HOLFERT** Licence **67218352**

Directeur de course : **Mr Yannick MANGIN** Licence **67222472**

Commissaire sportif : **Mr René KRIEQUER** Licence **67220317**



TRIAL CLUB du BAN de la ROCHE

Correspondance : HOLFERT Dominique 9 Rue des Serruriers F 67150 ERSTEIN

TRIAL DE BELLEFOSSE 5 Juin 2010 et 6 Juin 2010

BULLETIN D'ENGAGEMENT

Arr. Paiement

Merci d'écrire lisiblement en Majuscules

PILOTE et MOTO

NOM :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	
Ville :	Pays :
Date de naissance :	Nationalité :
Tél Fixe :	Tél Portable :
@mail :	Fax :

Club	Licence	Permis de Conduire	Moto
Club :	Type :	Catégorie :	Marque :
Ligue :	N° :	Délivré le :	Année :
		N°	Cylindrée :
	Sans licence :		Immatriculation :
	Voir règlement particulier article 8		Assurance :
			N° contrat :

Catégorie

Cochez la case correspondante

Pré 65	Tracé	Pré 85	Tracé
		Inter	<input type="checkbox"/> rouge
Expert	<input type="checkbox"/> bleu	National	<input type="checkbox"/> bleu
Master	<input type="checkbox"/> vert	Critérium	<input type="checkbox"/> vert
Gentleman	<input type="checkbox"/> jaune	Randonneur	<input type="checkbox"/> jaune

Jour

Cochez la case correspondante

SAMEDI	<input type="checkbox"/>	Repas Samedi soir	<input type="checkbox"/>	DIMANCHE	<input type="checkbox"/>
Entraînement				Compétition	
2 tours de 8 zones				2 ou 3 tours de 10 zones	
				selon catégorie	

Demande à s'engager dans l'épreuve ci-dessus reconnaît avoir pris connaissance du règlement particulier, s'engage à respecter les directives des organisateurs et des officiels et verse à cet effet les droits d'engagements de:

- **60€** pour 2 Jours y compris le repas du samedi soir
- **50€** pour 2 jours sans le repas
- **25€** pour 1 Jour

Pour des raisons évidentes d'organisation, les engagements devront parvenir au Trial Club du Ban de la Roche accompagnés du règlement de l'intégralité des droits d'engagement.

Fait à Le/...../2010

Signature :



TRIAL CLUB du BAN de la ROCHE

Correspondance : HOLFERT Dominique 9 Rue des Serruriers F 67150 ERSTEIN

TRIAL DE BELLEFOSSE Epreuve 2010

RESERVATION REPAS SAMEDI SOIR 5 Juin 2010

Remplir ce formulaire uniquement si vous n'avez pas opté pour la formule complète à 60€ intégrant déjà le repas du samedi

NOM :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	
Ville :	Pays :
Tél Fixe :	Tél Portable :
@mail :	Fax :

Nombre de repas

 X 15 €

TOTAL :

Joindre le coupon et le chèque correspondant à l'ordre de :

TRIAL CLUB du Ban de Roche 9 Rue des Serruriers F 67150 ERSTEIN